



## Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 20 septembre 2012

### Salle du Conseil municipal

#### Mairie de DISSAY

---

L'an deux mille douze, le vingt septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dissay s'est réuni, sur convocation de M. Remblier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20                      Nombre de présents votants : 15

Nombre de pouvoirs accordés : 5                      Nombre de suffrages exprimés : 20

Date de convocation : le jeudi 13 septembre 2012

**PRESENTS** : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean-Marie THEBAULT

**POUVOIRS** : Monsieur François ARANDA représenté par Monsieur Gérard ANDRE, Madame Sophie SEGUIN représentée par Madame Annick PLUMEREAU, Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Dominique LUSSEAU représenté par Madame Françoise DEBIN, Monsieur Olivier POUZET représenté par Monsieur Louis REMBLIER.

**ABSENT**: Néant

Election d'un secrétaire de Séance : Monsieur Aymeric DUVAL

Abstention	Contre	Pour
		20

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 5 juillet 2012

Abstention	Contre	Pour
		20

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Mise au vote de l'ordre du jour

---

- 1-Signature d'une convention avec l'association Le champ des toiles
- 2- DM n°5 Budget assainissement
- 3-Adhésion SIAEPA au SIVEER
- 4-Modification du tableau des effectifs au 01/10/2012
- 5-Projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale relevant du bassin du Clain
- 6-Modification de la délibération 06/2012-07-05 concernant le parc de photocopieurs et le contrat d'entretien

Suppression de l'ordre du jour

- Contrat de location licence IV
- Institution de la PAFC en lieu et place de la PRE

### **Délibération n° 01/20-09-2012 : Convention avec l'association Le Champ des Toiles**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association du Champ des Toiles, située à St Cyr d'obtenir un emplacement sur le site de PUYGREMIER afin d'y installer un chapiteau dédié à l'exercice de leurs activités. L'association demande également la mise à disposition de bureaux et de locaux permettant d'entreposer leur matériel.

Le Maire demande donc au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec ladite association en expliquant que celle-ci détaillera les emplacements occupés, définira la rétribution correspondante et mentionnera les droits et obligations conférées à cette dernière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1311-5 du CGCT conférant aux communes la possibilité de recourir à une convention d'occupation du domaine public,

Vu la demande de l'association Le champ des Toiles,

Vu l'installation possible d'un chapiteau sur le site de Puygremier et la réalisation possible des activités s'y rapportant,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation temporaire des locaux,

**Le Conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation précaire du domaine public avec l'association « Le champ des toiles ».**

Abstention	Contre	Pour
		20

### **Délibération n° 02/20-09-2012 : DM n° 5 Budget Assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25/2012-03-27 concernant le vote du Budget Assainissement,

Vu l'inscription à ce budget de l'opération 1008 « Extension Rue de Bellevue »,

Vu les travaux d'extension du réseau eaux usées devant être réalisés rue de Bellevue et au Tiers

Vu le montant des travaux estimés à 100 000 € et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondant,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour permettre le paiement de ces travaux,

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

OPERATION		Compte	Montant
1009	Extension rue des Erables	2315	- 35 000 €
1008	Extension rue de Bellevue	2315	+ 35 000 €

Le Conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

Abstention	Contre	Pour
		20

### **Délibération n° 03/20-09-2012 : Adhésion du SIAEPA au SIVEER**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération du 22 juin 2012, le Comité du SIVEER a donné son accord :

- pour l'adhésion au SIVEER du SIAEPA de Lusignan

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER du SIAEPA

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

Abstention	Contre	Pour
		20

### **Délibération n° 04/20-09-2012 : Modification du tableau des effectifs au 01/10/2012**

Suite à des avancements de grade ainsi que des mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal le tableau des effectifs suivants :

GRADE	POSTE / SERVICE
<b><u>ADMINISTRATIFS</u></b>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Gestionnaire des Ressources humaines
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service Accueil - archives - communication
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe-35/35°	Service urbanisme-Accueil-Etat civil
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Service comptabilité Investissement / fonctionnement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Non pourvu
<b><u>TECHNIQUE</u></b>	
Technicien 35/35°	Responsable du service technique
Agent maîtrise principal - 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service espaces verts
Apprenti 35/35°	Service espaces verts
<b><u>ECOLES ET DIVERS</u></b>	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 16/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, médiathèque
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments, surveillance cours
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, transport

ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque, garderie

**Le Conseil municipal valide le tableau des effectifs ci-dessus.**

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 05/20-09-2012 : Projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale relevant du bassin du Clain**

Afin de mettre en œuvre le Schéma départemental de coopération intercommunale, un arrêté de périmètre d'EPCI relevant du bassin du Clain doit être pris par la Préfecture.

Ce dernier doit être soumis au conseil municipal dans les 3 mois suivant la notification afin que les élus se prononcent sur ce projet de périmètre.

Le projet prévoit la fusion de plusieurs syndicats à savoir :

- -syndicat mixte du Clain sud
- -syndicat mixte pour l'aménagement du Clain
- -syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Pallu
- -syndicat intercommunal d'études, d'entretien et de gestion des bassins versants de l'Auxance et de la Vendelogne
- -syndicat d'aménagement de la vallée de la Boivre
- -syndicat d'études et de travaux d'aménagement des vallées de la Rhune et du Palais
- -syndicat mixte d'aménagement du Val de Clouère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 09 juillet 2012 émanant de la Préfecture et concernant la mise en œuvre du Schéma Départemental de coopération Intercommunale,

Vu l'obligation de recueillir l'accord du conseil municipal pour mettre en place le projet d'arrêté de périmètre,

Considérant le projet de périmètre susvisé,

**Le Conseil municipal accepte le projet de périmètre proposé.**

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 06/20-09-2012 : Modification de la délibération 06/2012-07-05 concernant le parc de photocopieurs et le contrat d'entretien**

Il convient de modifier la délibération prise antérieurement du fait d'une erreur sur le loyer mensuel fixe.

Il est proposé au Conseil Municipal le montant suivant :

Descriptif du matériel	Lieu d'installation	Durée du contrat	Loyer mensuel fixe En TTC	Coût copie
Kyocera 3550 CI	Mairie Accueil	60 mois	469.92	0.0045 N&B 0.045 C
Kyocera 3050 CI	Mairie Etage	60 mois		
Kyocera 3050 CI	Ecole Primaire	60 mois		
Kyocera 2550 CI	Ecole Maternelle	60 mois		
Kyocera 2550 CI	Service Technique	60 mois		

**Le Conseil municipal valide le nouveau montant du loyer du contrat photocopieur passé avec la société ARAMIS.**

Abstention	Contre	Pour
		20

## Décisions du Maire :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir le 05 juillet 2012.

<b>Numéro</b>	<b>Budget</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
Décision 2012-05	Assainissement	6 septembre 2012	Virement de crédit / dépense imprévue
Décision 2012-06	Assainissement	7 septembre 2012	Signature marché maîtrise d'œuvre SIVEER
Décision 2012-07	Commune	17 septembre 2012	Signature avenant n°1 contrat SMACL école PEV

**Décision 2012-05**      **Assainissement**      **6 septembre 2012**      **Virement de crédit / dépense imprévue**

Vu la délibération du conseil municipal de DISSAY, en date du 14 mars 2008, par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la commune de DISSAY,

### **DECIDE**

De procéder à un virement de crédit, sur le budget ASSAINISSEMENT 2012, par le biais de la décision modificative n° 2012-05 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
022- Dépenses imprévues	- 500.00 €	C/673- Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 500.00 €

**Décision 2012-06**      **Assainissement**      **7 septembre 2012**      **Signature marché maîtrise d'œuvre SIVEER**

Vu la délibération du conseil municipal de DISSAY, en date du 14 mars 2008, par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la commune de DISSAY,

### **DECIDE**

De signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le SIVEER concernant l'extension des réseaux d'eaux usées rue de Bellevue et aux Tiers.

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 6 800 € HT et sera imputé au compte 203

Du budget assainissement 2012.

**Décision 2012-07**      **Commune**      **17 septembre 2012**      **Signature avenant n°1 contrat SMACL école PEV**

Vu la délibération du conseil municipal de DISSAY, en date du 14 mars 2008, par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la commune de DISSAY,

### **DECIDE**

De signer l'avenant n°1 au contrat d'assurance avec la SMACL concernant la cantine scolaire et la garderie de l'école primaire Paul-Emile Victor de Dissay.

Le montant de l'avenant s'élève à 242.12 € HT et sera imputé au compte 616

Du budget commune 2012.

## Points divers

---

Le Maire informe les conseillers d'une demande de dérogation d'inscription scolaire pour un enfant déjà scolarisé à St CYR l'année dernière.

Le Maire rappelle que pour toute dérogation accordée, la loi prévoit une participation financière obligatoire de la commune de résidence à la commune d'accueil. Néanmoins, la loi fixe des cas dérogatoires selon l'article L.212.8 du code de l'éducation.

Monsieur le Maire réitère la politique municipale existante en la matière soit la non-participation financière aux communes d'accueil concernant les dérogations scolaires.

Madame KARAGUITCHEFF informe qu'un véhicule à l'abandon est toujours stationné devant le foyer depuis plusieurs semaines.

Elle mentionne également la présence d'un trou au chemin d'Aillé.

Elle s'interroge sur les plages d'éclairage public dans le bourg et au camping, ayant remarqué pour ce dernier que les lampadaires étaient toujours allumés.

Madame DEBIN répond qu'une étude a été réalisée à ce sujet, désormais dans le centre bourg, du bas du château à la salle polyvalente, l'éclairage marchera jusqu'à 1 heure du matin en semaine et toute la nuit le week-end.

Concernant le reste de la commune, l'éclairage fonctionnera jusqu'à 23 heures en semaine et 1h du matin le week-end.

Monsieur RICHARD mentionne qu'un panneau de sécurité routière est couché à l'entrée du parc d'activités de la Bélardière.

Il informe avoir remarqué la mise en place de nouveaux panneaux stops rue de Beaulin et chemin des meuniers.

Il signale également qu'une parcelle privée au lotissement des DAUMONTS n'est pas fauchée, cela dérangeant les riverains.

Monsieur PERE demande quelle est la procédure et la réglementation concernant l'installation de panneaux « stop » sur la commune.

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté du Maire permet sur les voies communales d'aménager des mesures de sécurité routière, ceci étant une prérogative relevant de la Police du Maire.

Monsieur PERE signale également un trou important dans la voirie au Tiers, rue des cèdres.

Madame PLUMEREAU demande si une action de nettoyage du Clain est prévue.

Monsieur le Maire précise que la gestion du Clain est confiée au syndicat, Mme DEBIN complétant que le nettoyage de la Jussie a été effectué cette année.

Madame PLUMEREAU informe que 3 personnes ont demandé que les horaires de la garderie soient amplifiés soit une ouverture à 7h le matin et une fermeture à 19h le soir. Ce point sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission éducation et solidarité.

Madame PLUMEREAU signale un problème de circulation rue de la Mothe depuis la mise en place de panneaux sens interdit dans les deux sens.

Elle souhaite signaler qu'elle était favorable à la mise en place d'un panneau sens interdit dans un seul sens, précisant que la situation actuelle est compliquée pour les riverains de la rue de la grange aux dimes et de la rue de la Mothe. Elle propose un sens interdit sauf riverains pour toute la rue de la Mothe et de la Grange aux Dimes.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion avec les riverains de la rue de la Mothe avait été organisée et avait conclu à la solution actuelle.

Madame PLUMEREAU indique ensuite un problème de salubrité en haut de la rue de la Mothe du fait de l'entassement d'ordures ménagères.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dressent le bilan des travaux de chacune des commissions :**

### **Intervention de Monsieur Louis Remblier, Maire**

Monsieur le Maire fait part de la situation délicate des salariés de l'usine U3PP.

Il informe l'assemblée qu'il se rend tous les jours à l'usine afin de voir l'évolution des négociations.

17 emplois sont menacés, l'usine de production devant fermer, il ne resterait qu'une cellule commerciale et administrative sur place composée de 3 personnes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de leur fournir des tickets restaurants et des bons alimentaires, en précisant également qu'en cas de difficultés financières, le CCAS sera présent.

Monsieur le Maire indique que l'ingénieur divisionnaire en charge des routes au Conseil Général est venu en mairie pour étudier les différentes possibilités en matière d'aménagement de voirie.

Une simulation de giratoire sur la RD 910, devant les Restaurant « La Cave » est en cours de réalisation.

#### **Intervention de Monsieur Gérard André, adjoint au Maire, en charge des finances**

La prochaine commission développement économique se déroulera le 24 septembre 2012 à 19h en mairie.

M.ANDRE informe l'assemblée qu'un plaquiste s'est installé sur DISSAY.

Il mentionne qu'une note concernant la dette a été réalisée et qu'elle permet de souligner que la commune n'a pas souscrit d'emprunts toxiques.

Monsieur ANDRE revient sur le dernier Conseil Communautaire.

La maison de pays est reprise par un couple qui souhaite installer un restaurant et une vente de produit du terroir à emporter.

Il indique ensuite qu'une antenne GPS a été installée à l'immeuble passerelle.

Il informe de la dissolution du comité CODEVAL.

Il évoque ensuite la possible ouverture d'un jardin d'éveil à Jaunay-Clan.

Enfin, dans le cadre des 20 ans du Valvert, un bureau est créé pour organiser des festivités sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

#### **Intervention de Madame Françoise Debin, adjointe au Maire, en charge de l'environnement et du cadre de vie**

##### **Travaux d'adduction d'eau potable de Bellevue/Les Tiers**

La commission d'ouverture des plis aura lieu jeudi 27 septembre à 15h en mairie.

##### **Salle Polyvalente**

Mme DEBIN précise qu'une commission d'ouverture des plis a été organisée, par conséquent, il est pour l'instant difficile de communiquer sur ces offres étant donné que l'analyse n'est pas encore réalisée. Néanmoins, elle informe que les prix sont nettement supérieurs à l'estimatif.

##### **PLU**

Dans le cadre du PLU, une réunion a eu lieu le 11 septembre avec pour ordre du jour la finalisation du Projet d'Aménagement de Développement Durable. Les zonages et les plans de déplacements ont été étudiés avec pour objectif le partage de la voirie. Lors du prochain Conseil Municipal, un point plus important sera fait, et par ailleurs le Conseil devra se prononcer sur ce PADD.

Une réunion sera donc prévue en amont avec le bureau d'études PARCOURS.

#### **Intervention de Monsieur Michel François, adjoint au Maire, en charge de la communication et de la citoyenneté:**

##### **CCJ**

Dernière réunion : le samedi 1<sup>er</sup> septembre

Un stand CCJ a été tenu au forum des associations.

Les conseillers travaillent toujours sur leurs projets, en premier lieu sur l'implantation d'un skate Park à côté du city stade. Michel FRANCOIS indique que le montant du premier devis arrivé est inférieur à la prévision budgétaire. Les conseillers attendent un devis de la SCREG pour la réalisation d'un enrobé autour du city stade, ceci afin de permettre aux plus jeunes de faire du roller.

Des demandes de subventions ont été demandées auprès de différents partenaires financiers, à ce jour le CCJ a obtenu un financement du Conseil Général à hauteur de 7785 € mais a connu un refus de la Caisse d'Allocations Familiales.

D'autres demandes sont toujours en attente (Région, Europe).

Le 2eme projet du CCJ sera la mise en place d'un jeu pour les grands sur le site de La Plage.

La prochaine réunion du CCJ est programmée le 29 septembre.

##### **Signalétique :**

La mise en place de la nouvelle signalétique est bientôt terminée.

Un problème technique a été rencontré cet été avec le modem du panneau lumineux, aucun souci n'a été signalé depuis.

Michel François indique que les winflags ont été livrés cet été et installés à chaque manifestation, cela permettant de signaler et d'indiquer de manière plus festive les différentes manifestations de la commune.

### **Supports**

- Mr François rappelle la réalisation de trois supports livrés en début de mois : le semestriel Dissay Les Echos, le Dissay Infos Spécial Associations et le dépliant Accueil Jeunes de la Mourauderie. Ces documents sont en cours de diffusion par les conseillers.
- Pour le site Internet, deux nouvelles vidéos et un reportage Audio seront bientôt en ligne.

### **Conseil communautaire**

- Mr François complète le compte-rendu du conseil communautaire en rapportant deux points :

Engagement des crédits du CRRD

Dissay dispose de 40 000 € de crédits programmés pour l'aménagement du centre bourg : ces fonds devront être programmés avant le 31 décembre 2013.

La Communauté de Communes dispose quant à elle de 80 320 € qui n'ont pas encore été mobilisés. Chaque commune doit présenter ses projets éligibles pour une décision au prochain conseil communautaire.

Ludothèque

Le projet de création d'une ludothèque itinérante avance. Dans cette perspective, il est proposé à chaque commune, dont Dissay, de se positionner sur la mise à disposition d'une salle qui serait utilisée pour l'accueil itinérant des familles, les vendredis de 16h à 19h, à raison d'une fois toutes les 5 semaines (hors vacances scolaires)

### **Commission Communication**

Michel FRANCOIS informe que la prochaine commission communication aura lieu le jeudi 27 septembre 2012 à 20h30.

### **Intervention de Madame Annick Plumereau, adjointe au Maire, en charge de l'éducation et des solidarités**

#### **Rentrée scolaire**

Madame PLUMEREAU indique que l'école Paul Emile Victor compte cette année 182 élèves répartis en 8 classes, avec en moyenne 23 élèves par classe, ce qui est très appréciable.

A Tony LAINE, l'école compte 133 élèves pour 5 classes soit 28 élèves en moyenne par classe.

#### **Dates :**

Madame PLUMEREAU signale les dates de réunions suivantes :

21 septembre : Centenaire de Monsieur MARTIN

28 septembre : Rendez-vous avec LOGIPARC pour le village retraite

12 octobre : Rendez-vous avec Les Francas pour la délégation de service public

24 octobre : Conseil d'administration du CCAS

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée que l'élection des Parents d'élèves a eu lieu, la présidente étant Mme MULTON.

#### **Centre de Loisirs :**

Le centre de loisirs à PUYGREMIER a très bien fonctionné cet été, une demande a été faite pour augmenter la capacité d'accueil de 40 enfants à 50 enfants.

#### **Remerciements :**

Mme PLUMEREAU fait part des remerciements du directeur d'école primaire aux agents communaux pour les travaux réalisés cet été.

### **Intervention de Monsieur Pierre Brémond, adjoint au Maire, en charge de l'animation et de la vie associative**

#### **Camping municipal**

Le Bilan camping sera fait lors du prochain Conseil municipal, Monsieur BREMOND indiquant que nous sommes toujours en attente du bilan d'audit de l'APAVE.

### **Associations**



Monsieur BREMOND fait part des remerciements de l'association Tonic Club pour les investissements réalisés par la commune et du comité de Jumelage pour l'aide et l'organisation concernant la réception des habitants des villes jumelées.

La salle des tapis, se trouvant désormais à l'ancienne cantine de l'école élémentaire, est en fonctionnement. Les associations sont contentes, même si des travaux complémentaires sont encore à réaliser.

Monsieur BREMOND informe des travaux réalisés récemment au gymnase concernant les panneaux de baskets et le marquage au sol pour suivre la réglementation.

### **Animations**

Rendez-vous de l'été : La caravane des sports a très bien marché tout comme l'apéro concert avec la Banda et le spectacle "Ô boulot" par les Moiss'bateurs .

Malgré le report du feu d'artifice du 14 juillet au 08 septembre en raison des événements climatiques, de nombreuses personnes étaient présentes.

La prochaine réunion de la commission Vie associative est proposée le 06 octobre au camping afin de faire un bilan des activités de ce site cet été.

### **Remerciements :**

Monsieur BREMOND remercie Monsieur RICHARD de l'aide précieuse apportée cet été lors de l'organisation des différentes manifestations.

Le rapport des commissions effectué et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00.

Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 25 octobre 2012,